



Trois conseillers excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2010.

TRAVAUX

Aménagement de parkings. Vu la procédure de marché adapté (MAPA) lancée en juin dernier pour la création de 3 parkings sur la commune et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 juillet, le Conseil Municipal approuve le choix qui a été fait et autorise le Maire à signer un acte d'engagement avec l'entreprise MTB qui propose la prestation pour 40 598.70 € HT. (Seules 2 offres ont été reçues, une entreprise ayant renoncé, et celle de l'entreprise GONIN d'un montant de 16 432.20 € HT était incomplète, tous les travaux de maçonnerie n'ayant pas été chiffrés.)

Le Maire précise qu'il a signé l'acte d'achat d'une partie de la propriété Plamberk, sur laquelle est prévu un des parkings. Le sapin qui surplombe le fournil pourra être abattu, le Maire est chargé de demander des devis pour ce faire.

Le Conseil mandate le cabinet Richard-Meulien en vue d'obtenir un plan de division pour création du parking rue du Lac, la mission est estimée à 950.00 € HT.

Adduction d'eau des fontaines. Le remplacement de l'adduction d'eau des fontaines devrait être réalisé en passant dans la propriété de Jean-Baptiste Paillère, en remplaçant le tuyau existant par un plymouth. L'estimation des travaux nécessite le recours à la procédure MAPA que le Conseil confie au maire.

L'intervention d'un premier plombier étant restée sans suite, M. Biessy a fait appel à un autre plombier qui interviendra rapidement pour poser une nouvelle pompe dans le puits qui alimente la fontaine de la Poste et réparera le robinet d'eau potable. Le même principe sera installé sur la fontaine de la Place, un circuit fermé et un robinet d'eau potable.

Irrigation du stade. Les tuyaux souples destinés à l'arrosage du stade ayant été volés, le Conseil décide de confier l'enfouissement de nouveaux tuyaux à l'entreprise Pidron pour 1 366.00 € HT et de commander le matériel à l'entreprise Fusillet pour 1 077.83 € HT.

Pré étude scierie. Le cabinet IRCO a chiffré le coût d'une pré étude pour la transformation de l'ancienne scierie en locaux techniques et salles d'évolution et associatives à 3 600.00 € HT. Celle-ci permettrait d'avoir un diagnostic précis du bâtiment, de préciser le projet avec plusieurs esquisses et l'estimation des travaux.

Le Conseil souhaite une autre estimation, en contactant l'architecte qui a imaginé la transformation d'une ancienne usine sur Loyettes en salles d'évolution.

Compte tenu de l'urgence à intervenir sur l'aile droite du bâtiment qui menace ruine, le Conseil accepte le devis établi par l'entreprise Pidron qui s'élève à 5 012.00 € HT pour démolition.

URBANISME

Procédures. Le Tribunal Administratif a rejeté le recours de Mme Viciana considérant que les réponses du commissaire enquêteur aux observations des requérantes étaient tout à fait suffisantes, que la parcelle concernée fait partie d'un vaste ensemble agricole, et qu'il n'est donc pas fondé de demander l'annulation du PLU de la commune.

Concernant l'affaire qui oppose M. et Mme Munck à la commune décrite au cours de la précédente réunion de conseil, le jugement est à présent définitif, ceux-ci n'ayant pas fait appel de la décision.

Extension du village. Une étude topographique altimétrique des terrains compris dans la zone d'extension du village est nécessaire au cabinet *Urba site*. Le Conseil approuve le devis demandé au cabinet Richard-Meulien qui évalue ce travail à 3 500.00 € HT.

Aire de retournement de Marignieu. Le Conseil missionne le cabinet Richard-Meulien pour préparer le dossier d'enquête publique nécessaire à l'enregistrement du léger déplacement de

l'assiette du débouché du chemin rural de Beauchêne sur l'impasse des Ridolières. Cette mission est comprise dans le devis précédemment approuvé.

Projet de sentier piétonnier. Afin de créer un chemin piétonnier qui relierait le hameau du Moulin d'Avaux et le haut du village, M. Lajoie propose l'acquisition d'une bande de terrain de 2 mètres le long des propriétés Brocard. Le Conseil accepte cette proposition et l'autorise à avancer dans la négociation.

ENVIRONNEMENT

Ens Larina-Tourbière. Considérant qu'il est nécessaire de lancer une étude sur le fonctionnement hydraulique du lac et de ses environs immédiats pour envisager les types d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau, le Conseil confie au Maire le soin d'organiser une procédure MAPA dont le cahier des charges sera mis en ligne sur le site de la commune. Cette opération sera subventionnée à 89% par le Département.

Suite aux acquisitions de terrains compris dans l'ENS de la tourbière le Conseil sollicite une subvention du Département et confie au Maire le soin de transmettre les pièces nécessaires.

Le Conseil valide les actions de fonctionnement sur Larina en 2010 prévoyant l'entretien des milieux par l'ONF 15 290.00 €, la surveillance et le suivi du site pour 6 000 €, le suivi scientifique du site pour 1 000 €, et la campagne annuelle de prise de vues pour 834 €. De même il valide, en investissement, la création d'un sentier thématique pour 30 300 €.

Le Maire rappelle que toutes ces actions sont aussi subventionnées à hauteur de 89% par le Département.

FINANCES.

Participation au frais de fonctionnement des écoles. Comme chaque année le maire présente le total des frais de fonctionnement des écoles afin d'appeler la participation de la commune de Verna au prorata du nombre d'enfants scolarisés. La somme sera de 13 444.80 € pour 24 élèves accueillis.

Participation aux cours de natation scolaire. Suite à la signature d'une convention avec la commune de Saint-Vulbas pour des cours de natation destinés aux scolaires sur l'année 2009/2010, le maire est autorisé à verser la participation de la commune et appeler la participation de la commune de Verna pour 6 enfants concernés, déduction faite de la subvention du Département.

Indemnité de gardiennage des églises. Le Conseil accepte de renouveler l'indemnité de gardiennage de l'église au bedeau de la commune soit 471.87 € pour l'année 2010.

Encaissement d'un chèque. Le maire est autorisé à encaisser un chèque de 660.19 € émis par COVEA RISKS en remboursement de dégradations sur un abri bus.

Aménagement de l'accès à l'église. Afin de pouvoir engager des travaux d'aménagement de l'église pour faciliter son accès aux handicapés, le Conseil sollicite l'aide du Département afin d'obtenir une subvention de 25 %.

SOCIAL

Subventions aux associations caritatives. Le conseil valide la proposition du CCAS concernant l'attribution de subventions aux associations caritatives, soit :

Comité d'aide aux cheveux blancs 3 000 €, ADMR du Val d'Amby 750 €, ADMR – Centre de soins infirmiers 750 €, Envol Autisme 650 €, APAIRL 450 €, SSIAD 350 €, Les 4 A 200 €.

Téléalarme. Dominique Blanc ne souhaite plus être la déléguée téléalarme sur la commune, il faudra la remplacer.

Commission sociale CCIC. Une commission sociale est créée au sein de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) qui sera chargée de faire des propositions d'attribution de logements sociaux et très sociaux aux demandeurs. La déléguée chargée de représenter la commune au sein de cette commission sera Geneviève Constan et la suppléante Catherine Alloin.

ACQUISITION DE MATERIEL

Ordinateur portable. L'achat d'un ordinateur portable s'avère nécessaire car le maire utilisait jusqu'à présent celui de l'école pour nos réunions, et nos besoins divers. Après avoir comparé le matériel proposé par Leclerc, le Conseil charge le Maire d'acquérir un modèle à 499 €.

PERSONNEL

Le Maire propose au Conseil de recruter une personne en Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour 2 heures de ménage par cours (en période scolaire uniquement) que n'assurera Marie-Noëlle De Cecco pour assurer la surveillance des enfants à l'inter cours à partir de la prochaine rentrée scolaire. Il précise qu'il s'agira d'un essai sur 4 mois avec un bilan à l'issue de cette période. Le Conseil accepte la proposition, charge le Maire de d'établir un CDD du 2 septembre au 31 décembre, et fixe la rémunération à l'indice majoré 292.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de maintenance. Le Conseil autorise le renouvellement du contrat de maintenance pour l'utilisation du logiciel de gestion des ouvrages de la bibliothèque, pour un montant annuel de 229 €.

Pour information, le Département annonce qu'une subvention de 40 000 € a été accordée à la commune pour l'aménagement de sécurité sur la RD 65, utilisant le produit des amendes de police.

J-P. Marcel a extrait des comptes-rendus 2009 du Syndicat gérant les ordures ménagères (SMND) et du Syndicat des Eaux (SIEPC) deux fiches qui détaillent leurs activités et donnent les chiffres clés. Ils seront mis en ligne sur le site de Hières.

Pour terminer le Maire lit le courrier que lui a adressé M. Meunier en réaction à la baisse de la subvention 2010 votée pour l'association *La Boule de la Vallée*.

Fin de la réunion à 23h00.

Prochaine réunion : vendredi 17 septembre 2010.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,